



L'Allier : un département déjà très âgé

Avec un tiers de sa population âgée de plus de 60 ans, l'Allier est un des départements abritant le plus de seniors. Les plus âgés vivent davantage en institutions spécialisées qu'en France. Quand ils restent chez eux, les seniors vieillissent plus souvent seuls, en particulier les femmes. Ils restent fréquemment dans le même logement, souvent ancien et devenu trop grand. Pour les personnes âgées vivant dans certains territoires très peu denses, notamment la Montagne Bourbonnaise, l'éloignement aux équipements de la vie courante s'ajoute aux difficultés liées à la vieillesse. Malgré tout, les seniors du département sont relativement épargnés par la pauvreté, notamment les 60-74 ans. La situation est plus difficile pour la génération suivante, du fait de la dégradation du marché du travail ces dernières années.

Marylène Gauvin, Claude Waszak

En 2013, 109 900 personnes de 60 ans ou plus vivent dans l'Allier. Ces seniors représentent le tiers de la population contre un quart au niveau national. Le département se place ainsi au 10^e rang de ceux où cette part est la plus élevée à l'image d'un ensemble de départements ruraux situés aux confins et à l'ouest du Massif central, entre l'Indre et l'Aveyron.

Cette situation n'est pas nouvelle, même si le phénomène est plus marqué qu'auparavant. En 1975, l'Allier était déjà le 16^e département le plus âgé. Les plus de 60 ans représentaient alors 24 % de la population, contre 18 % au niveau national. Le vieillissement de l'Allier est davantage dû à la diminution du nombre de jeunes qu'à la progression de celui des plus âgés. En effet, entre 1975 et 2013, le nombre de seniors a augmenté de 17 000, pendant que les effectifs des moins de 40 ans diminuaient de près de 60 000. Ainsi, contrairement au niveau national, les générations arrivant à l'âge de la retraite sont moins nombreuses que celles de leurs aînés (figure 1). Le « papy

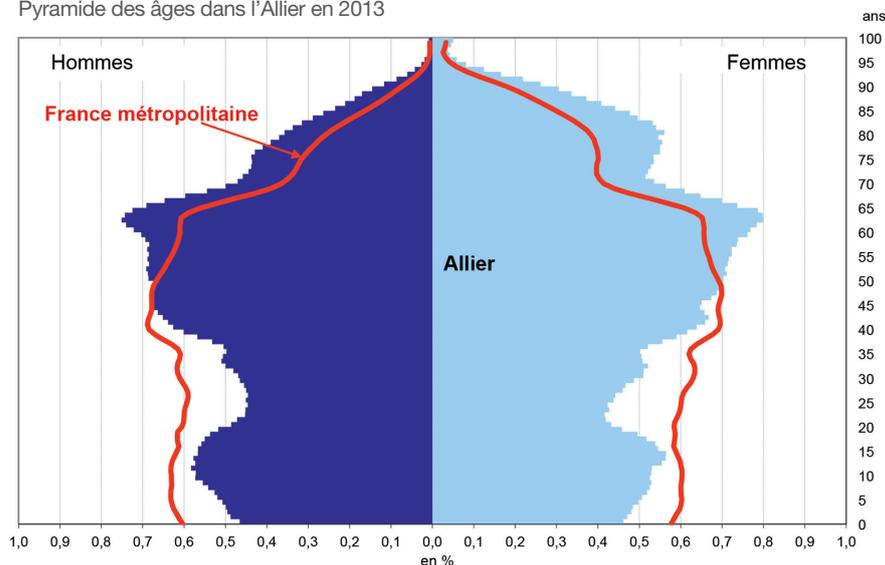
boom » sera donc moins marqué dans le département.

Dans l'Allier, l'augmentation du nombre de personnes âgées repose uniquement

sur celle du nombre de 75 ans et plus. Ces derniers représentent désormais 41 % des plus de 60 ans contre 29 % en 1975. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'allongement de la durée de

1 L'Allier, un département très âgé

Pyramide des âges dans l'Allier en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013

la vie. Ainsi, depuis 1975, les hommes ont gagné 9,4 ans d'espérance de vie et les femmes, 7,7 ans. Cette progression est toutefois inférieure à la moyenne nationale. En particulier, pour les hommes, l'espérance de vie est inférieure d'un an à celle observée en France, alors qu'il n'y avait pas d'écart en 1975.

Un maintien à domicile moins fréquent

L'Allier fait partie des départements où la part des personnes très âgées parmi les seniors est la plus élevée. Ainsi, 13,4 % des seniors ont au moins 85 ans contre 11,8 % au niveau national. Face à ce vieillissement marqué se posent les questions du maintien à domicile des personnes âgées et de la dépendance (*encadré*).

La proportion de seniors vivant dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées ou dans un établissement de santé de moyen ou long séjour est plus importante dans l'Allier qu'en France. À partir de 85 ans, 23 % des seniors du département résident dans ce type d'établissement, contre 20 % en France métropolitaine. L'écart se creuse un peu avec l'âge. Ainsi parmi les 5 000 personnes de 90 ans ou plus résidant dans l'Allier, un tiers (35 %) vit dans un de ces établissements (31 % au niveau national). Dans l'Allier, 11 % des personnes de 75 ans ou plus sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement soit deux points de plus que la moyenne nationale. Le département se classe ainsi au 13^e rang des départements métropolitains.

Les raisons de cette vie en institution plus fréquente sont multiples. L'offre en places d'hébergement est un facteur explicatif mais les conditions de vie interviennent également. La solitude, un logement inadapté ou encore l'éloignement aux principaux services de la vie quotidienne, notamment, diminuent l'autonomie des personnes âgées et les incitent à changer de mode d'hébergement.

Des personnes âgées qui vieillissent seules...

La solitude des personnes âgées occupant un logement est marquée dans le département (*figure 2*). À partir de 85 ans, 59 % d'entre elles vivent seules dans leur logement, contre 57 % en France métropolitaine.

Comme en France, avec l'âge, l'isolement touche davantage les femmes que les hommes. En effet, du fait de leur plus grande longévité, le veuvage est beaucoup plus précoce chez les femmes. Contrairement à leurs homologues masculins, les femmes sont également moins nombreuses à se remarier ou à retrouver un compagnon. À partir de 75 ans, 58 % d'entre elles se retrouvent seules, contre 55 % au

niveau national. Entre 85 et 89 ans, deux femmes sur trois vivent seules. À l'inverse, les hommes connaissent généralement une vieillesse beaucoup plus stable. Dans l'Allier, après 85 ans, 64 % d'entre eux vivent encore en couple alors que c'est le cas pour seulement 14 % des femmes.

La cohabitation avec d'autres adultes, notamment les enfants, qui peut être une alternative à la solitude, est aussi plus rare. Ainsi, 7,8 % des seniors de 75 ans ou plus sans conjoint cohabitent avec d'autres adultes, le plus souvent leurs enfants ou des proches, contre 8,6 % au niveau national.

...dans des logements plutôt anciens et sous-occupés

Dans l'Allier, une majorité de seniors de 85 ans ou plus vivent dans le logement qu'ils occupaient lorsqu'ils étaient encore en activité. Seulement 15 % des ménages dont la personne de référence a 85 ans ou plus ont déménagé au cours des dix dernières années. Les femmes seules sont toutefois plus mobiles que les hommes (16 % contre 12 %).

Après 85 ans, trois seniors sur quatre vivent dans une maison. Les logements des personnes âgées sont donc généralement grands. En particulier, parmi les seniors vivant seuls, 51 % vivent dans un logement de plus de quatre pièces, contre 42 % pour l'ensemble des personnes seules dans l'Allier. Les femmes isolées, notamment les plus âgées, optent plus que les hommes pour des logements plus petits. Elles vivent d'ailleurs davantage en appartement que les hommes dans le même cas. À l'opposé, 26 % des hommes seuls de 60 à 74 ans vivent dans des logements de deux pièces ou moins contre 16 % des femmes. Parmi les seniors de 85 ans ou plus vivant dans un ménage d'au moins deux personnes, 70 % occupent un logement de plus de quatre pièces.

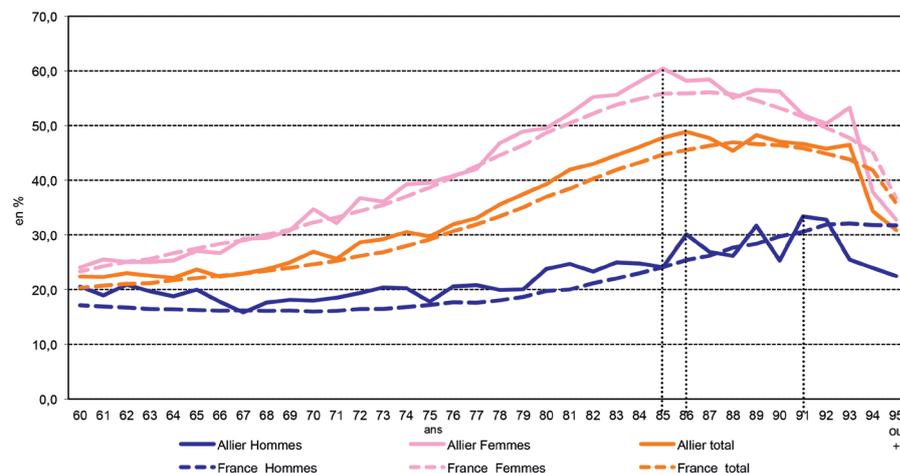
De nombreux seniors de l'Allier vivent dans des logements anciens qui ne possèdent peut-être pas toujours le confort qu'exige leur âge. Ainsi, 75 % des personnes âgées de 85 ans ou plus habitent un logement achevé avant 1970, contre 67 % en France. Seulement 4 % (8 % en France) vivent dans des logements construits après 1991. Il est vrai que le parc des logements du département est ancien. Ainsi, 45 % datent d'avant 1945, contre 27 % en France.

Un senior sur trois éloigné des services courants

L'accès aux services essentiels à la vie quotidienne des personnes âgées constitue également un élément déterminant pour leur maintien à domicile. Dans l'Allier, 31 % des seniors vivant en logement ordinaire habitent une commune située à plus de sept minutes en voiture des principaux commerces et services de la vie courante. Ce temps est le seuil qualifiant l'éloignement au niveau national (*figure 3*). Cette part décroît avec l'âge, passant de 32 % pour les 60-74 ans à 27 % pour les 85 ans ou plus. Au moment de la perte progressive d'autonomie, il est probable que les personnes les plus âgées quittent les endroits les moins bien desservis pour se rapprocher des commerces et services ou pour résider en maison de retraite. En effet, disposer d'une voiture devient moins fréquent lorsque l'âge augmente. Ainsi, parmi les habitants des communes éloignées, 43 % des 85 ans ou plus n'ont pas de voiture (soit 1 350 personnes) alors que cette situation est très rare pour les 60-74 ans (4 %). À titre de comparaison, dans les communes situées à moins de sept minutes des principaux services, 55 % des 85 ans ou plus ne sont pas motorisés. Par ailleurs, se déplacer en voiture lorsque l'on est très âgé est nettement plus fréquent pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, les trois quarts des femmes de 85 ans ou plus vivant seules ne disposent pas de voiture contre seulement un tiers des hommes.

2 Un isolement beaucoup plus marqué chez les femmes

Part des personnes vivant seules parmi celles âgées de 60 ans ou plus



Source : Insee, Recensement de la population 2013, exploitation principale

Les femmes seules sont ainsi sous-représentées dans les communes éloignées. Ainsi, dans celles-ci, 21 % des femmes entre 60 et 74 ans vivent seules contre 32 % dans les communes situées à moins de sept minutes des principaux services. Si la proportion de femmes seules s'élève avec l'âge, l'écart selon le type de territoire persiste. Parmi les femmes de 85 ans ou plus, 65 % vivent seules dans les communes éloignées contre 75 % dans les autres communes. En revanche, quels que soit l'âge et le type de territoire, la part d'hommes seuls ne varie pas.

L'éloignement est particulièrement marqué à l'est du département, notamment dans les espaces très peu denses de la Montagne Bourbonnaise. Ainsi, dans le bassin de vie du Mayet-de-Montagne, trois seniors sur quatre habitent une commune située à plus de sept minutes des commerces et services courants. C'est également le cas pour plus de six seniors sur dix dans les bassins de vie voisins de Lapalisse et de Dompierre-sur-Besbre. Dans ce vaste territoire, les personnes les plus âgées sont surreprésentées. Ainsi, dans ces trois bassins de vie, 40 % des seniors habitent un logement ordinaire dans une commune éloignée sont âgés d'au moins 75 ans contre 36 % au niveau du département. L'éloignement concerne également plus de deux seniors sur trois dans les bassins de vie de Cosne-d'Allier et de Montmarault.

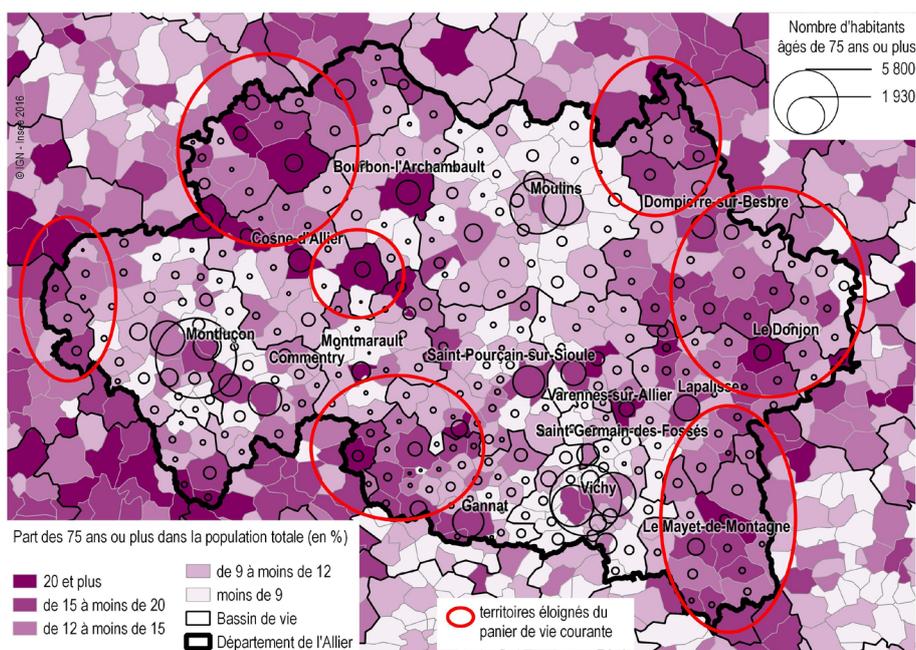
Les seniors moins soumis à un risque de précarité

Le risque de pauvreté est en revanche moins prégnant pour les seniors que pour le reste de la population, notamment grâce aux mécanismes de solidarité du système de retraite. Dans l'Allier, en 2013, 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 14,5 % en métropole. Pour les personnes vivant dans un ménage où le référent fiscal a au moins 75 ans, ce taux s'abaisse à 9,1 %, soit à peine plus qu'au niveau national (8,9 %). Ce léger écart pourrait s'expliquer en partie par une population un peu plus âgée, avec davantage de personnes seules et une proportion plus élevée d'anciens agriculteurs (13 % contre 10,5 %). Toutefois, la pauvreté des 75 ans ou plus reste nettement moins élevée que dans la plupart des autres départements ruraux du Massif central ou du grand sud-ouest. Le taux de pauvreté est en particulier deux fois plus faible que dans la Creuse voisine, où la part d'anciens agriculteurs est deux fois plus importante.

La situation est encore plus favorable pour les jeunes seniors que pour leurs aînés. Ainsi, dans l'Allier, le taux de pauvreté s'abaisse à 8,5 % pour les personnes vivant dans des ménages où le référent fiscal a entre 60 et 74 ans. En effet, les jeunes retraités, en particulier les femmes, bénéficient globalement de pensions de

3 Un senior sur trois est éloigné des services courants

Part des 75 ans ou plus dans la population totale



Source : Insee, Recensement de la population 2013

retraites plus élevées que leurs aînés, et vivent plus fréquemment en couple. Par ailleurs, 8 % des individus de cette classe d'âge ont encore une activité professionnelle.

Malgré une structure par catégorie socioprofessionnelle plutôt défavorable, avec une part plus importante d'anciens agriculteurs et ouvriers, la pauvreté des jeunes seniors est moins marquée dans l'Allier qu'en France (- 0,8 point). Cet écart s'explique en partie par une part des 60-64 ans parmi les 60-75 ans plus faible dans le département. Les 60-64 ans ne peuvent généralement pas prétendre à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) laquelle, versée en complément d'autres ressources ou prestations permet plus souvent de dépasser le seuil de pauvreté que le RSA. En 2013, 3 800 personnes bénéficient du minimum vieillesse dans l'Allier, soit 3,5 % de la population des 60 ans et plus. L'Allier figure dans le premier quart des départements où cette proportion est la plus élevée. Grâce à cette prestation, les seniors âgés en situation de précarité disposent d'un revenu disponible plus élevé que les plus jeunes. Ainsi, dans le département, la moitié des personnes pauvres ont un revenu annuel disponible supérieur à 10 600 euros par unité de consommation lorsqu'elles vivent dans un ménage dont la personne de référence a au moins 75 ans et 10 200 lorsque celle-ci a entre 60 et 74 ans (9 800 pour l'ensemble de la population du département). Les seniors sont de fait très rarement touchés par l'extrême pauvreté, celle-ci ne se produisant qu'en cas de non recours aux droits.

Par ailleurs, parmi les personnes âgées de 60 ans ou plus résidant chez elles, 80 % sont propriétaires de leur habitation (78 % en

France). Si ce patrimoine immobilier était pris en compte dans le calcul du niveau de vie sous la forme de loyers fictifs, la situation financière des personnes âgées paraîtrait encore plus favorable. Cependant, elles sont moins nombreuses à posséder leur logement quand elles sont seules que lorsqu'elles vivent dans un ménage de deux personnes ou plus (66 % contre 85 %).

Davantage de précarité pour les futurs seniors

Les futurs seniors de l'Allier sont globalement dans une situation plus précaire que leurs aînés. Le taux de chômage des quinquagénaires a davantage progressé qu'au niveau national depuis le début du siècle. En 2013, 29,2 % des 50-59 ans se déclarent chômeurs ou inactifs dans le département contre 26,7 % au niveau national. Les deux tiers d'entre eux sont en recherche d'emploi depuis plus d'un an. Par ailleurs, l'Allier est le 11^e département français où la part des prestations sociales dans le revenu des 50-59 ans est la plus élevée.

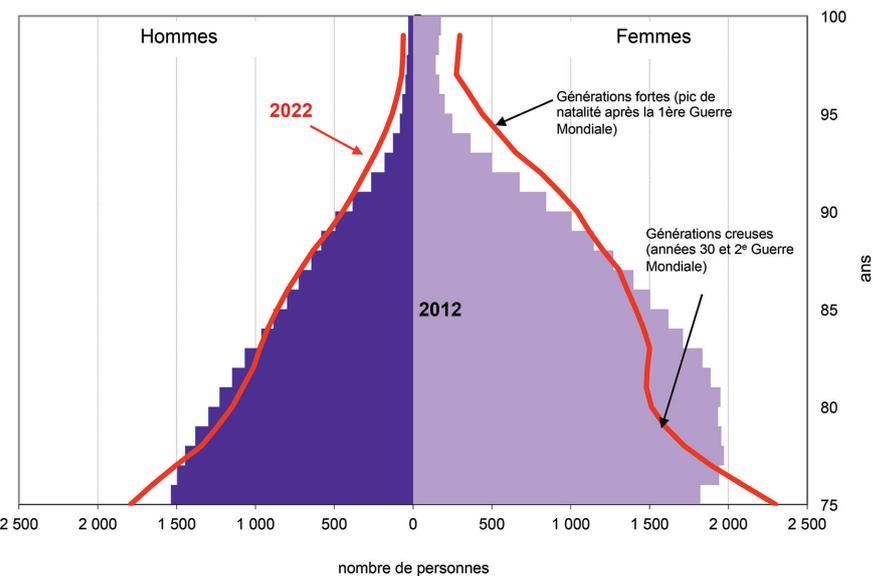
Le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage où le référent fiscal a entre 50 et 59 ans dépasse dès lors de près d'un point le niveau national. Pour cette tranche d'âge, l'Allier est le 34^e département métropolitain le plus pauvre. Alors que la pauvreté des seniors est toujours plus marquée dans le rural, notamment pour les plus âgés, celle des quinquagénaires devient également prégnante dans les trois communautés d'agglomération, notamment celle de Montluçon. Le taux de pauvreté y dépasse de 1,4 point la moyenne départementale. ■

Une forte augmentation du nombre d'habitants de 90 ans ou plus

L'accompagnement des personnes âgées dépendantes est un enjeu sociétal majeur. Le risque de dépendance est particulièrement marqué à partir de 85 ans, âge moyen observé d'entrée en institution. En 2022, dans l'Allier, en tenant compte des gains d'espérance de vie, la population des 85 ans ou plus devrait croître de 22 % par rapport à 2012. En raison d'une présence déjà importante de personnes de cette tranche d'âge, cette augmentation serait inférieure à celle du niveau national (+ 32 %).

Cette augmentation de 3 200 personnes de 85 ans ou plus entre 2012 et 2022 ne serait pas uniforme sur toutes les générations en raison des événements démographiques de la première moitié du 20^e siècle tels que le pic de natalité de l'après Première Guerre Mondiale, les générations creuses des années 30 (crise économique). La majorité (59 %) des effectifs supplémentaires serait concentrée dans la tranche d'âge des 90 à 94 ans. Le nombre de 95 ans ou plus devrait doubler entre 2012 et 2022, mais cette forte progression ne représenterait que 32 % des effectifs supplémentaires du quatrième âge.

Répartition de la population de 75 ans ou plus par sexe et âge de la population de l'Allier en 2012 et projection pour 2022



Selon le scénario retenu (méthodologie), les gains d'espérance de vie s'assimileraient intégralement à des années supplémentaires passées sans dépendance sévère. Les taux de dépendance seraient ainsi moins élevés à chaque âge. Mais compte-tenu de l'augmentation du nombre de personnes âgées, le taux de dépendance global passerait de 36 % en 2012 à 37 % en 2022. À cet horizon, 6 400 personnes de 85 ans ou plus seraient potentiellement dépendantes dans l'Allier, soit 1 300 personnes de plus qu'en 2012. Une majorité d'entre elles serait âgée de 90 à 94 ans, tandis que le nombre des 85-89 ans serait stable, voire en légère baisse.

Méthodologie

La mesure de la dépendance : dans cette étude, est considérée comme dépendante une personne qui a besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne, ou dont l'état de santé requiert une surveillance régulière. Il s'agit d'une dépendance « potentielle » car elle est mesurée à partir de l'enquête handicap-santé réalisée en 2008-2009. Des différences peuvent donc exister entre la dépendance estimée à partir des réponses à cette enquête et celle observée dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les projections de population dépendante sont obtenues en appliquant aux projections de population totale des taux de dépendance projetés par sexe et âge. Les taux de dépendance projetés évoluent selon le scénario intermédiaire retenu par le groupe de travail national sur les perspectives démographiques et financières de la dépendance. Selon ce scénario, la part de l'espérance de vie sans incapacité dans l'espérance de vie à 65 ans resterait stable.

Pauvreté monétaire, taux de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Il se situe à 60 % du niveau de vie médian.

Revenu disponible : somme des revenus des membres du ménage, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales reçues et paiement des principaux impôts directs.

Accessibilité aux services : en données complémentaires.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédactrices en chef :

Sandra Bouvet et Laure Hélaré

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « Accessibilité des services au public dans l'Allier », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 9, septembre 2016
- « Les personnes âgées potentiellement dépendantes de plus en plus nombreuses en Auvergne d'ici 2022 », *Insee Analyses Auvergne* n°15, novembre 2015

